



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

Etudes-Aménagement-  
Environnement

#### **Laxou**

5 rue de la Vologne  
54520 Laxou  
Tél : 03 83 93 34 10  
Fax : 03 83 93 34 00  
Email : [accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr](mailto:accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr)

#### **Antenne de Briey**

33 rue René Dorme  
54150 Briey  
Tél : 03 82 46 17 81  
Fax : 03 82 46 38 83

#### **Antenne de Lunéville**

6 rue Antoine Lavoisier  
54300 Moncel lès Lunéville  
Tél : 03 83 74 19 59  
Fax : 03 83 73 78 40

**Monsieur Le Maire**  
**Mairie**  
**3, rue de La Chapelle**

**54110 ANTHELUPT**

Laxou, le 1er décembre 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date de réception du 19 octobre 2017, vous nous avez transmis pour avis le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 17 octobre 2017.

Après étude du dossier, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations.

❶ Le projet prévoit le maintien en zone UB de plusieurs parcelles situées dans le périmètre d'éloignement réglementaire d'une exploitation agricole d'élevage, rue de Flainval (lieu-dit « La Grande Ruelle »). L'ouverture à l'urbanisation de ces parcelles n'est actuellement pas envisageable. En effet, sauf cessation de l'activité d'élevage, nous tenons à vous informer que la Chambre d'agriculture émettra un avis défavorable à toute demande de dérogation au titre de l'article L.111-3 du Code Rural.

❷ Il est mentionné dans le PADD (p.4) et le rapport de présentation (p.132) que « les prairies permanentes font partie de la trame verte, **ce sont des zones humides** et riches en biodiversité ». Les prairies permanentes ne constituent pas systématiquement des zones humides, il convient donc de modifier la rédaction dans ce sens.

❸ Les références aux secteurs As, Ah, Ash dans le règlement de la zone A devront être supprimées dans la mesure où ils n'apparaissent plus sur le plan de zonage.

1/2

Enfin, nous vous serions reconnaissants, à l'issue de la procédure, de nous faire parvenir un exemplaire du P.L.U approuvé sur un support numérique (cd-rom).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président



Gérard RENOARD